



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

Rennes,
Le 17 avril 2020

Objet : Frais de déplacement 2019/2020

Chers Collègues,

Vous trouverez ci-joints trois tableaux :

- Déplacements 2019/2020 – **Sports Collectifs**
- Déplacements 2019/2020 – **Sports Individuels**
- Déplacements 2019/2020 – **Coupes de France**

lesquels sont à remplir et à nous renvoyer **au plus tard le 14 septembre 2020** avec copie des justificatifs.

Ces documents nous permettront de calculer votre **dotation 2020/2021**.

Attention : . Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
. Nous ne remboursons que les frais de déplacements (sauf taxis), de péages et d'essence et non les frais de repas et d'hébergement.
. Chaque demande doit être accompagnée des justificatifs.

Salutations sportives.

Le Directeur Régional,
Frédéric PETER